

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 25 octobre les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs sur plusieurs de ses compétences dont les Solidarités sociales, territoriales, les infrastructures routières départementales, l'éducation, la jeunesse, le sport et la vie associative.
Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) soutenues par le Département :

SOLIDARITÉS / ENFANCE ET HANDICAP

PROTECTION DE L'ENFANCE : 4 920 114 € DE DOTATIONS VERSÉES EN 2019

Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit par convention le versement de dotations aux maisons d'enfants à caractère social du département et au service d'Aide éducative en milieu ouvert (accompagnement éducatif du jeune dans son milieu naturel et soutien à sa famille dans sa fonction parentale).

> **3 795 283 €** ont été attribués à la Maison d'Enfants « Lamon-Fournet » à Tarbes

> **1 124 831 €** ont été alloués à l'association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence qui gère le service d'Aide éducative en Milieu Ouvert

INTÉGRATION ET AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES : 1 823 797 € VERSÉS EN 2019

Contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées - en favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels - et faciliter leur accès aux services offerts par la collectivité est la vocation des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).

> **1 823 797 €** de dotations ont été réparties en 2019 entre les SAVS : « Las Neous » de Lourdes, l'association Saint-Raphaël à Madiran, l'EPAS 65, Pivau (Pôle d'intervention vers une vie autonome) de l'association des Paralysés de France et les SAMSAH : « Las Neous » et PIVAU de l'Association des Paralysés de France France Handicap.

SOLIDARITÉS / LOGEMENT

PRÊT LOCATIF AIDE INTÉGRATION

Ce **dispositif** permet de **fournir un logement à des personnes en difficulté financière et sociale avec un accompagnement social** de manière à favoriser leur **intégration**.

> **42 000 €** de subventions ont été versées au bailleur social Promologis en complément d'une aide de l'Etat pour la construction de logements individuels de ce type.

AIDES À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS PRIVÉS : 43 027 €

Dans le cadre du Programme départemental Habitat, le Département a voté **43 027 € de subventions** à destination des propriétaires occupants et bailleurs. Ces crédits permettent notamment de rénover 22 logements mis en location ou insalubres.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

147 610 € AFFECTÉS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

> **43 380 €** ont été votés pour financer des études et des travaux de protection des captages sur les communes de Peyrouse, Arrens Marsous, Esquieze-Sère, Estaing, Luz Saint Sauveur et le SIAEP Arros.

> **104 230 €** ont été attribués pour financer des travaux de réhabilitation des stations de stations d'épuration de Campan, Hèches, Gavarnie-Gèdre et Sireix.

FONDS D'AMENAGEMENT RURAL 2019

CANTON DU VAL D'ADOUR RUSTAN MADIRANAIS :

> **107 815 €** ont été votés à destination du canton du Val d'Adour Rustan Madiranais en complément des **523 685 €** affectés antérieurement. Parmi ces 107 815 €, **21 150 €** ont été alloués à la communauté de Communes Adour-Madiran pour l'acquisition et l'installation d'un système de projection numérique pour le cinéma « Cinévic ».

> **75 522 €** lui ont également été alloués pour des travaux de voiries sur les communes de Monfaucon, Tostat, Rabastens-de-Bigorre, Labatut-Rivière, Lascazères et Lafitole et **4 687 €** pour des travaux aux écoles de Rabastens-de-Bigorre et Sombrun.

RÉSEAU ROUTIER

GORGES DE LUZ : 60 000 € ATTRIBUÉS

Des premiers travaux de sécurisation (avec l'Etat et les EPCI) ont été menés en 2016, 2017 et 2018 sur le secteur dit du « tunnel d'Arriou-Cluc » où les chutes de blocs des versants surplombant la RD21 étaient les plus fréquentes.

Le Département a décidé de participer financièrement à hauteur de **50 %**, à une nouvelle étude de maîtrise d'œuvre afin de définir un programme opérationnel de travaux. Les **50 %** restants seront financés par l'Etat.

SPORT

SOUTENIR L'ACCÈS AU SPORT EN MILIEU SCOLAIRE

> **25 000 €** ont été versés à l'Union Nationale du sport scolaire **65 (UNSS 65)** afin de financer les déplacements de **4 000 collégiens** pratiquant une trentaine de sports différents et notamment des activités de pleine nature.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

EDUCATION ET JEUNESSE

AIDE AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

> **138 000 €** ont été affectés pour les accueils de loisirs sans hébergement du territoire **dans le cadre d'un crédit de 238 520 € sur le programme « Actions en faveur de la jeunesse »** inscrit par l'Assemblée Départementale lors du vote du budget primitif.

CONTACT PRESSE :

Séverine CUESTA, Relations presse

Tél. : 07 50 67 27 33 - severine.cuesta@ha-py.fr